



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 345 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 avril 2025, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, par résolution numéro 2025-04-14-10.5, le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 345 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin d'agrandir la zone M-2 et créer une nouvelle zone au nord du périmètre urbain » de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Description de la zone concernée :

- La zone M-2 visée par cette modification est située dans le périmètre urbain de Saint-Herménégilde et comprends les lots 5792107, 5792108, 6482642, 6482641 et 6482640. La carte de la zone peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal pendant les heures d'ouverture habituelle.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone M-2, de manière à inclure le lot 6 482 639 et à suivre les limites du périmètre urbain.
- Créer de la zone A-8, de manière à englober la zone non agricole au sens de la LPTAA situé juste au nord du périmètre urbain, soit les lots 5792107, 5792108, 6482642, 6482641 et 6482640. Ce qui a pour effet de réduire la taille de la zone A-5 et A-4.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 12 mai 2025, à 18 h 30, au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale.

Cette assemblée de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet **comprend** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 15 avril 2025

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jeanne Bergeron, greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 15 avril 2025 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ainsi que dans le journal *Le Progrès de Coaticook*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2025

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim